

Règlement jeu-concours MoneyGlobe

ARTICLE 1 : L'organisateur

MONEYGLOBE est une société française de paiement agréée par l'ACP / Banque De France, au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 80, rue du Docteur Bauer, 93400 - SAINT-OUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de BOBIGNY sous le n° 531 737 112.

MoneyGlobe organise entre le premier Janvier 2012 à 8h00 et le 30 Juin 2012 à 22h00 un jeu-concours sur sa page Facebook « Facebook.com/moneyglobe.fr ». Ce jeu est complètement gratuit et sans obligation d'utilisation des services de la société.

ARTICLE 2 : Le joueur

Ce jeu est limité aux personnes physiques majeures (plus de 18 ans) habitants en France métropolitaine (DOM-TOM exclus). Ils seront exclus de ce jeu tout individu ayant participé de près ou de loin à l'élaboration de ce jeu (conception, développement, mise en place ...) y compris le personnel de la société MoneyGlobe.

Le jeu est uniquement disponible sur Facebook via la page MoneyGlobe « Facebook.com/moneyglobe.fr ».

Toute personne ayant participé à ce jeu déclare avoir pris connaissances de ce règlement de jeu. Les joueurs devront aussi en cas de besoin justifier leurs identités. En cas de non respect de l'une ou plusieurs des conditions annoncés dans ce règlement, ils se verront refuser leurs gains.

ARTICLE 3 : Le jeu

Le jeu est basé sur l'invitation des ami(e)s sur Facebook à rejoindre la page de MoneyGlobe. Un classement actualisé des joueurs est affiché sur l'onglet « Jeu Concours ». Chaque utilisateur remplissant les conditions décrites dans l'article 2 peut inviter plusieurs fois ces amis. Ceci augmentera sa chance de gagner.

Pour jouer, il faut :

- 1 – Aller sur la page Facebook de MoneyGlobe : « Facebook.com/moneyglobe.fr »
- 2 – Aller sur l'onglet « Jeu Concours »
- 3 – Inviter les ami(e)s en cliquant sur le bouton « Jouez en invitant vos amis - Cliquez ici »
- 4 – Sélectionner, sur le pop-up apparaissant, la liste des ami(e)s que l'on veut inviter à jouer et à joindre la page MoneyGlobe sur Facebook
- 5 – Envoyer les invitations en cliquant sur le bouton « Envoyer les invitations »

ARTICLE 4 : Les dotations

A la fin de la période du jeu, la première et deuxième position du classement gagneront chacun un iPhone4-16Go. Le prix estimé au jour d'aujourd'hui 27-12-2011 d'un iPhone4-16Go est 629 euros TTC.

Les gagnants de ce jeu-concours seront annoncés sur le Mur de la page Facebook MoneyGlobe le 1^{er} Juillet 2012. Ils seront aussi contactés par messagerie Facebook pour prendre entre autres leurs coordonnées postales pour l'envoi de leurs Lots.

De plus, chaque joueur atteignant un nombre d'invités supérieur à 300 ami(e)s gagnera aussi un ou plusieurs cadeaux (stylo et/ou porte-clés et/ou sac) selon la disponibilité et les stocks chez MoneyGlobe. De même, il sera publié sur le Mur et contacté par messagerie Facebook pour prendre entre autres ses coordonnées postales pour l'acheminement du lot. **Ceci est une gratification de MoneyGlobe et ne fait pas objet des gains du jeu-concours. Seuls les iPhones4-16Go sont les gains annoncés pour le jeu-concours.**

Les objets gagnés ne seront ni garantis ni remboursés en partie ou en totalité par MoneyGlobe. En effet MoneyGlobe se donnera l'effort d'envoyer le matériel en bon conditionnement mais ne sera jamais responsable de toute détérioration des objets y compris lors de l'acheminement des gains par voie postale.

ARTICLE 5 : Les Fraudes

Toute tentative de modification de ce jeu (des résultats par exemple) par n'importe quel procédé que ce soit, d'utilisation à des fins illicites ou en dehors de l'objectif et des modalités fixées par MoneyGlobe, de reprise ou de copie du contenu du jeu est strictement interdite.

Chaque utilisateur se doit de vérifier qu'il remplit les différentes conditions de participation à ce jeu. En cas de non satisfaction d'un ou plusieurs critères, le joueur est éliminé sans aucun préavis, retiré du jeu et n'a droit à aucun gain. Si le lot est déjà envoyé alors le joueur est dans l'obligation de restituer les gains à MoneyGlobe les 7 jours suivants la réception de la notification par MoneyGlobe.

En cas de gain d'un iPhone4-16Go et d'élimination du gagnant ayant la 1^{ière} ou la 2^{ième} position du classement, alors L'iPhone sera récupéré et gagné par le joueur ayant la 3^{ième} position du classement s'il remplit lui-même les conditions et ainsi de suite jusqu'à l'attribution des deux iPhones4-16Go à gagner.

ARTICLE 6 : Les frais & remboursement

Ce jeu-concours est gratuit et n'engendre aucun frais direct pour l'utilisateur.

La Société organisatrice s'engage à rembourser à tout Participant résidant en France Métropolitaine qui en fait la demande, les frais téléphoniques engagés pour se connecter au Site et participer au jeu précité. Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer de 5 minutes, soit 0,223 centimes d'euro TTC la minute. Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur - base 20g) peut être obtenu sur simple demande écrite à la même adresse, pendant toute la durée du jeu, en joignant obligatoirement un RIB ou RIP dans la limite d'un remboursement, pour toute la durée du jeu, par foyer (même nom, même adresse, même RIB ou RIP).

ARTICLE 7 : La propriété intellectuelle

Il est totalement interdit à toute personne de copier, reproduire, utiliser les composantes de ce jeu (image, vidéo, dessin, design, ...) sans l'accord explicite et écrit de MoneyGlobe.

Ce jeu-concours ne représente aucune atteinte à un droit d'auteur, une marque, un brevet, un modèle ou un procédé de fabrication ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'une société ni à la vie privée d'un tiers.

Chaque joueur autorise MoneyGlobe à utiliser, reproduire, copier ou publier les éléments figurants sur son profil Facebook (nom, prénom, photo, ...) sur Facebook même, Internet généralement ou en dehors d'Internet sur tout type de support (image, dessin, vidéo, plaquette, flyer, affiche,...) utilisé pour des fins publicitaires et de communications sur le jeu-concours par MoneyGlobe. Les participants au jeu renoncent ainsi expressément à revendiquer un quelconque droit de la personnalité ou une contrepartie financière ou autre à l'encontre de MoneyGlobe.

A tout moment, le joueur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005). Pour exercer ce droit il suffit de prendre contact avec ladite société en écrivant à l'adresse suivante :

MoneyGlobe

Service Jeu-Concours Facebook
80, rue du Docteur Bauer
93400, Saint-Ouen

ARTICLE 8 : Les responsabilités

Le participant à ce jeu déclare et garantit qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes d'Internet, et notamment que les transmissions de données et d'informations sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative. L'utilisateur reconnaît que tout site peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisées et être en conséquence corrompu, et que les informations circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels (accès libre), contre des virus éventuels. MoneyGlobe ne saurait être tenu pour responsable du dysfonctionnement des réseaux et du matériel informatique du participant ou du réseau connecté Internet.

Le joueur reconnaît et accepte les risques liés aux spécificités d'Internet et des réseaux et notamment de transferts éventuels vers tous pays et du fait que des informations relatives à des données personnelles le concernant peuvent être captées et/ou transférées, notamment dans des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat des données personnelles.

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

MoneyGlobe s'engage à apporter tous les soins en usage dans la profession pour la mise en œuvre de ce jeu-concours de sorte que son obligation n'est qu'une obligation de moyen. En tout état de cause, sa responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à ses obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel, des moyens de transport, de communication, en cas de coupure ou de problème informatique du au matériel du joueur ou de l'ensemble des éléments/machines du réseau connecté Internet ou du fait des agissements des joueurs. En cas de force majeure ou de nécessité justifiée, MoneyGlobe sera amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions sans aucun préavis.

De plus, MoneyGlobe souhaite que les informations contenues dans son jeu-concours soient correctes et fiables. Cependant, des erreurs peuvent éventuellement apparaître. Par conséquent, les informations sont fournies "telles quelles" sans aucune garantie. MoneyGlobe rejette toute garantie, explicite ou implicite, concernant les informations référencées par la page Facebook de MoneyGlobe, incluant mais ne se limitant pas à la garantie liée à la valeur marchande ou l'aptitude à un objectif défini, titre et non violation. MoneyGlobe se réserve le droit de modifier les informations contenues dans la page Facebook sans prévenir les joueurs. En aucun cas MoneyGlobe ne sera tenue pour responsable de dommage direct, spécial, accidentel ou indirect venant de l'utilisation du jeu ou des informations contenues dans la page Facebook de MoneyGlobe.

La société Facebook, partenaire indirect de ce jeu-concours, ne pourra en aucun cas être responsable en cas de dysfonctionnement du jeu quel qu'il soit ou pour quel que raison que ce soit. La société Facebook se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de frauder la plateforme ou le système Facebook. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 9 : Le dépôt du règlement

Le règlement de ce jeu-concours est disponible sur la page Facebook de MoneyGlobe et il est également déposé via [reglement.com](http://www.reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement de jeu pourra faire objet de modifications par MoneyGlobe sans préavis ni notification particulière aux participants. En cas de modification, la dernière version du règlement sera déposée chez l'huissier de justice déclaré ci-dessus. En cas de différence entre la version en ligne et la dernière version présente chez l'huissier de justice, c'est celle présente chez l'huissier de justice qui prime et fait foi.

L'ensemble des informations présentes dans le règlement du jeu-concours sont en langue française. Le participant déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions du règlement. Les présentes conditions du règlement sont soumises au droit français. Les relations entre les parties seront donc régies par le droit français et à la juridiction française. De plus aucune contestation ne sera recevable un mois après la clôture du jeu définit dans l'article 1.